

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DELIBERATION n° 2024.00234**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 24/06/2024

Politique	Renforcer le bien-être social	Dossier n°	CM-002454
Commission	<b>Culture - Jeunesse - Vie étudiante - Education et petite enfance - Education populaire</b>		
Direction en charge	Petite Enfance Education Jeunesse		
Objet	Subvention à des associations agissant en faveur des initiatives développées sur le territoire stéphanois en direction de la jeunesse - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/06/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 35

**Présents**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, Mme Annick LIOTIER, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jacques PLAINE (Conseiller municipal), Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, Mme Nadia SEMACHE, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

**Pouvoirs**

Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Fanny RIVEY,  
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,  
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,

**Absents-Excusés**

M. Gilles ARTIGUES, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean DUVERGER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Jean JAMET, M. Robert KARULAK, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Patrick MICHAUD, M. Michel NEBOUT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN

**Secrétaire de séance**

Mme Colette DUCROS

■ **Rappel et références**

Le bien-être social, premier pilier de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes du quotidien des habitants. La Ville de Saint-Étienne, en tant que ville inclusive et durable Unesco, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et respectueux de l'environnement. Pour ce faire la Ville de Saint-Étienne fait en sorte que chaque génération s'épanouisse. Le bien grandir est un impératif. Saint-Étienne est une ville jeune et compte 30 000 étudiants (la part des 15-29 ans à 23 % contre 17,3 % dans l'Hexagone). Pour rester à la hauteur de sa jeunesse, la Ville améliore les conditions de vie des étudiants ou jeunes.

La Ville de Saint-Étienne considère le soutien aux projets à l'initiative ou en direction des jeunes comme un facteur d'animation de la Ville, d'attractivité du public étudiant, de cohésion sociale et d'apprentissage vers l'autonomie et la citoyenneté.

### ■ Motivation et opportunité

La Ville de Saint-Étienne soutient différents acteurs locaux œuvrant en faveur de la jeunesse afin de favoriser le développement d'initiatives sur le territoire stéphanois en direction de ce public.

L'insertion professionnelle, la santé, les transports, la citoyenneté, le logement, la lutte contre la précarité constituent les axes forts de la politique que souhaite mener la collectivité en direction des jeunes. Pour ce faire, outre les actions menées en régie par les services municipaux, la Ville souhaite développer un certain nombre de partenariats avec des structures expertes dans ces domaines.

### ■ Contenu

Aussi, il est proposé l'attribution de subventions au titre des projets suivants :

Nom de la structure	Objet de la demande	Subvention 2024 proposée
Association BAGE	Week-end pédagogique	500.00 €
Association des Etudiants en Master Administration et Gestion de la Musique (AMG)	Ciné et concert autour de la culture des Andes	400.00 €
INSPIRE	Concert de sensibilisation à la malvoyance	800.00 €
<b>Total</b>		<b>1700.00 €</b>

### ■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Étienne

### ■ Point financier

#### TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			1 700,00 €	
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
<b>Total des coûts et montants perçus par la Ville</b>	<b>00.00 €</b>	<b>00.00 €</b>	<b>1 700.00 €</b>	<b>00.00 €</b>
<b>Charge nette Ville</b>		<b>00.00 €</b>		<b>1 700.00 €</b>

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

## ■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver l'attribution et le versement des subventions indiquées, ci-dessus, aux associations concernées pour un montant total de 1 700.00 €,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer les documents nécessaires ainsi que tous les actes afférents,
- imputer la dépense :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses					2024	65	65748
Recettes							

*« Conformément aux dispositions législatives, les associations ont joint la charte d'engagement républicain signée dans le cadre de leur demande de subvention. »*

## ■ Décision

### Proposition adoptée

35 voix pour

Pour Extrait,  
Le Maire

Gaël PERDRIAU

Le secrétaire

Colette DUCROS